

GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DU TRI ET DE LA DÉCHÈTERIE



Sommaire



La TEOMI & moi p.4-5

Les emballages p.6-7

Le verre p.8

Les déchets verts p.10-11

Les déchets ménagers p.12-13

Les autres déchets p.14-21

Cartographies p.22-23
emplacements localisés



GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DU TRI ET DES DÉCHÈTERIES
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES

Édition 2019

à savoir !

→ Suivez votre production d'ordures ménagères et votre solde de passages en déchèterie en ligne sur <https://terrestouloises.ecocito.com>

Ça nous motive !

La protection de l'environnement passe par une réduction massive de la production de déchets par les citoyens d'aujourd'hui et de demain. Engagée en matière d'environnement, la Communauté de Communes Terres Toulouises a mis en oeuvre depuis 2012 une démarche de tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers. Son objectif : 50 % d'ordures ménagères en moins, et, dans un contexte où tout augmente, une maîtrise des factures et de la fiscalité locale.

C'est grâce à la contribution de chacun que nous parviendrons à mettre en place une politique efficace de préservation de l'environnement.

– de déchets, + de tri, c'est aussi + d'économies !

Au tri citoyennes, citoyens !

C'est simple : pour réduire les déchets, il faut moins en produire et en recycler le plus possible. Pour les recycler, il faut commencer par les trier. En résumé, trier c'est :

1

Limiter la hausse des coûts du traitement des déchets et donc le poids de la fiscalité locale.

2

Réduire l'enfouissement et ainsi limiter les nuisances sanitaires et environnementales.

3

Développer l'économie verte et les emplois qu'elle crée (centre de tri, déchèterie, nouvelles filières...)

C'est un acte citoyen qui peut s'accompagner d'une démarche économiquement responsable : acheter en vrac, acheter durable, réparer, échanger, c'est une nouvelle façon de consommer qui met aussi les industriels face à leurs responsabilités.

à savoir !



→ Le symbole vert présent sur les emballages signifie que le fabricant participe financièrement au programme d'Eco-emballages. Attention, ces emballages ne sont pas forcément recyclables !



→ Depuis janvier 2015, le logo triman est apposé sur les produits relevant d'une consigne de tri.

La Teomi & moi

La Teomi, à vous de jouer !

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) est mise en place pour inciter les citoyens à réduire les déchets ménagers et à trier. Le principe est celui du « pollueur-payeur » : moins je jette, plus je trie et plus je maîtrise ma facture.

La Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est payée par tout propriétaire d'un logement qu'il occupe ou qu'il loue. Quand il le loue,

le propriétaire la répercute dans les charges de ses locataires.

HIER

Peu importait la quantité d'ordures produites puisque la TEOM était basée uniquement sur la valeur foncière du logement et fixe à 100 %.

AUJOURD'HUI

La taxe est devenue incitative : c'est la TEOMI. Une partie de la taxe reste fixe, toujours

calculée sur la base foncière de l'habitation et le reste varie en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites.

DEMAIN

La part variable de la TEOMI augmentera progressivement pour récompenser vos efforts et la part fixe diminuera.

Alors à vous de jouer !

Depuis 2011, les habitants de la CC TerresTouloises ont déjà réduit leurs déchets au bénéfice du recyclage :

- 71 KG

de déchets/hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES

2011 = 237 kg/hab/an

2015 = 167 kg/hab/an

2018* = 167 kg/hab/an

+ 7 KG

de verre collecté/hab/an



VERRE

2011 = 28 kg/hab/an

2015 = 34 kg/hab/an

2018* = 35 kg/hab/an

+ 19 KG

d'emballages recyclables/hab/an



EMBALLAGES

2011 = 43 kg/hab/an

2015 = 63 kg/hab/an

2018* = 62 kg/hab/an

*sur la base d'une population de 45 000 habitants

Mode d'emploi

LA PART FIXE

Elle repose sur un taux de TEOM, voté par la collectivité. En 2019, ce taux est fixé à 6,60 %.

PART FIXE

=

base foncière* x 6,60 %**

* figure sur la feuille d'impôt foncier bâti

+ LA PART INCITATIVE

Elle dépend de la production d'ordures ménagères.

Elle prend en compte :

- le volume du contenant (80 litres, 120 litres, 140 litres, 240 litres, 360 litres ou 660 litres pour les zones en bacs pucés)
- le nombre de présentations (badges ou levées de bacs)

PART INCITATIVE

=

Coût au litre

identique pour tous
(volume x nombre de levées ou badges) x 0,0087€/l**

+

Coût à la levée

uniquement pour les bacs collectés en porte à porte
nombre de levées x 0,75€/levée**

**Taux et tarifs en vigueur pour 2019 sur la production de déchets de 2018



La tarification incitative s'applique dès le 1^{er} badge ou la 1^{ère} levée.

DÉTAIL DE LA PART INCITATIVE

COÛT DU BADGE / DE LA LEVÉE

Coûts calculés selon les tarifs votés en 2019 pour les levées 2018. Il n'existe pas de forfait, l'ensemble des badges ou levées est facturé.

Mes déchets sont collectés en bac pucé, en porte à porte



Je dépose mes déchets en conteneurs, accessibles par badge

Volume de la trappe = 80 litres

1 badge = 0,70 €

	coût volume	coût levée	coût total par levée
80 l	0,70 €	0,75 €	1,45 €
120 l	1,04 €	0,75 €	1,79 €
140 l	1,22 €	0,75 €	1,97 €
240 l	2,09 €	0,75 €	2,84 €
360 l	3,13 €	0,75 €	3,88 €
660 l	5,74 €	0,75 €	6,49 €

1 | Les emballages

Conteneurs (semi) enterrés ou aériens



Sacs

→ collecte en porte à porte

Je ne mets plus mes papiers dans les sacs jaunes ! J'utilise les conteneurs dédiés.



UNIQUEMENT

Aingeray	vendredi
Avrainville	jeudi
Bois-de-Haye	vendredi
Fontenoy-sur-Moselle	jeudi
Francheville	jeudi
Gondreville	jeudi
Jaillon	jeudi
Villey-Saint-Etienne	jeudi



→ Tout emballage dispose d'une signalétique indiquant sa destination.

→ Afin de faciliter le recyclage, les emballages ne doivent pas être jetés imbriqués les uns dans les autres. Déposez-les en vrac, sans les aplatir !

→ De même, il est inutile de les laver.

Sont considérés comme recyclables les emballages qui, après traitement, sont réintroduits dans le cycle de fabrication d'un produit. Les emballages, les journaux et les magazines peuvent être recyclés, mais attention aux faux amis !
D'ici fin 2019, davantage d'emballages plastiques pourront être recyclés.



EMBALLAGES RECYCLABLES

→ Les emballages doivent être déposés tels quels dans le conteneur, sans être emballés.



*emballages
et flacons
plastiques*

*briques
alimentaires*

cartonnettes



*emballages
en métal
recyclables*

*boîtes
& aérosols*



*journaux
prospectus
magazines*



REFUSÉS

- Petits emballages : pots de yaourts, barquettes polystyrène...
- Articles d'hygiène : mouchoirs, couches, essuie-tout...
- Papiers spéciaux : papier peint, calque, cellophane, papiers gras ou salis...
- Pots de peinture
- Litière

à savoir !

→ Les cartons bruns doivent être déposés en déchèterie afin de ne pas bloquer les trappes des conteneurs.

2 | Le verre

Qu'il soit de couleur (bouteilles de vin) ou blanc (bocaux), le verre est un matériau recyclable à 100 % et à l'infini. Mais attention aux faux amis : la vaisselle transparente est en fait de la céramique et certains verres subissent des traitements qui ne permettent pas le même recyclage (ampoule, miroirs...).

Conteneurs (semi) enterrés ou aériens



par là !



→ Vaisselle, faïence, porcelaine, cristal, pyrex, vitrocéramique, pots de fleur en terre cuite, miroir...

QUESTIONS / RÉPONSES

Je jette le couvercle du pot dans ma poubelle d'ordures ?

OUI. Le conteneur verre ne récupère que du verre. Le couvercle polluerait le recyclage. Il se met dans la poubelle classique car trop petit pour être recyclé avec les emballages ménagers.

J'ai cassé un verre, je le jette dans le conteneur verre de mon quartier ?

NON. La vaisselle en verre ou en faïence, les miroirs, les ampoules ou encore les pots en terre cuite ne se trient pas. Seuls les bouteilles et les pots de verre sans bouchons ni couvercles se trient.

Le recyclage en chiffres

AVEC

1 TONNE

D'EMBALLAGES
EN PAPIER + CARTON
TRIÉE, ON FABRIQUE



2 171 CAISSES EN CARTON
POUVANT CONTENIR CHACUNE 6 BOUTEILLES

OU



4 125 BOÎTES À CHAUSSURES

OU



16 500 BOÎTES À ŒUFS

AVEC

1 TONNE

D'EMBALLAGES
EN ALUMINIUM TRIÉE,
ON FABRIQUE



106 CHAISES

OU



265 VÉLOS

OU



530 TROTINETTES

AVEC

1 TONNE

D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE
TRIÉE, ON FABRIQUE



725 COUETTES

OU



1 813 PULLS POLAIRES

AVEC

1 TONNE

 DE VERRE, ON FABRIQUE

2 138 NOUVELLES BOUTEILLES DE 75 CL

AVEC

1 TONNE

DE PAPIER RECYCLÉ,
ON ÉPARGNE

17 ARBRES, **20 000** LITRES D'EAU,
L'ÉQUIVALENT DE **1 000** LITRES DE PÉTROLE
ET DE NOMBREUX REJETS POLLUANTS, TOUT
EN DIMINUANT DE MOITIÉ LA QUANTITÉ DE CO₂
RELÂCHÉE DANS L'ATMOSPHÈRE.

3 | Les déchets verts



Plates-formes intercommunales

La CC2T met à votre disposition des déchèteries consacrées exclusivement aux déchets verts.

- Rue du stade - Dommartin-lès-Toul
- Rue des sept lieues - Bois-de-Haye
- Rue Charles Mourot - Biqueley

ACCÈS

Réservé aux particuliers de la CC2T

(hauteur de véhicule limitée à 2m20)

Horaires d'ouverture disponibles en ligne sur www.terrestouloises.com



- Taille de haies / élagage d'arbres (diamètre des branches inférieur à 10 cm).
- Nettoyage / tonte de jardin (gazon, feuilles mortes, fanes, fleurs et légumes).



- Déchets non végétaux du type terre, béton, gravats, plastique, ferraille (sacs en plastique, morceaux de grillage et de clôture).

Des plateformes de déchets verts de proximité existent dans plusieurs communes : Aingeray, Andilly, Avrainville, Domgermain, Foug, Lay-saint-Rémy, Minorville, Pierre-la-Treiche, Trondes, Villey-le-Sec.

QUESTIONS / RÉPONSES

Est-ce que je peux placer mon composteur dans ma véranda ?

NON. Pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes, il faut le placer en contact direct avec la terre, de préférence à l'abri du vent et à l'ombre.

Je dois attendre avant d'utiliser mon compost ?

OUI. Le compost peut être utilisé au bout de 8 à 10 mois. Le printemps est la période idéale pour composter alors qu'en hiver le processus est ralenti.

Est-ce que l'activateur de compost est obligatoire ?

NON. Il suffit d'alterner des couches successives peu épaisses de déchets humides et secs pour favoriser le développement de vers de terre et micro organismes. Il y a ainsi moins d'odeurs.

Les déchets verts sont constitués de feuilles mortes, de déchets de jardin, de tontes de gazon, de taille des arbres. Bien que naturels, ils ne peuvent être abandonnés n'importe où. Deux possibilités s'offrent à vous : la déchèterie et le composteur individuel dans lequel vous pourrez ajouter les épluchures de légumes grâce au Bioseau.

Composteurs

Vous résidez sur le territoire de la CC2T et vous souhaitez réduire de 30 % vos ordures ménagères ? Des composteurs vous sont proposés (1 composteur par foyer), chacun muni d'un bioseau.



MODÈLE BOIS

→ 600 litres - 35 €



Retrait à l'accueil de la CC2T
**Renseignez-vous sur les disponibilités
au 03 83 43 23 76**

Règlement en espèces ou par chèque
(à l'ordre du Trésor Public)



Pour transporter vos déchets de cuisine recyclables (épluchures de légumes, fleurs fanées...), le bioseau accompagne chaque composteur ou peut être vendu séparément 1,50 €.



AUTORISÉS

- Déchets de jardin : tonte de pelouse, feuilles mortes, sciure et copeaux de bois.
- Déchets de cuisine : épluchures fruits/légumes, marc de café, restes de repas (féculents, légumes crus et cuits), coquilles d'œufs écrasées.
- Déchets ménagers non alimentaires : cendres de bois froides, mouchoirs, essuie-tout et papier kraft.



REFUSÉS

- Déchets de jardin : déchets traités, terre, graviers, mauvaises herbes...
- Déchets de cuisine : os et arêtes, noyaux et coques de noix, viandes et poissons, coquilles d'huîtres, pelures d'agrumes...
- Déchets ménagers non alimentaires : poussières d'aspirateur, mégots, excréments, litières, huile de friture...

à savoir !

- La CC2T propose des dispositifs d'accompagnement à la gestion de vos biodéchets :
 - compostage collectif en extérieur
 - lombricompostage en intérieur

4 | Les déchets ménagers

- Horaires de collecte : de 5h à 13h (3h du matin en période estivale).
- Sortie des bacs la veille au soir des jours de collecte et rentrée après la collecte.

- **Les collectes sont assurées les jours fériés sauf pour les 25/12, 01/01 et 01/05, où le rattrapage s'effectue les 28/12 et 04/01.**
- Les sacs en vrac et les poubelles non homologuées ne sont pas collectés.
- Besoin d'adapter le volume de mon bac ?
Je contacte la CC2T au 03 83 43 23 76.



Collectes en bac pucé

Aingeray	mardi
Andilly	vendredi
Ansauville	vendredi
Avrainville	jeudi
Bicqueley	lundi
Bois-de-Haye - Sexey-les-Bois	mardi
Bois-de-Haye - Velaine-en-Haye	vendredi
Boucq	jeudi
Bouvron	vendredi
Bruley	mercredi
Charmes-la-Côte	lundi
Chaudeney-sur-Moselle	lundi
Choloy-Menillot	mercredi
Domèvre-en-Haye	vendredi
Domgermain	jeudi
Dommartin-lès-Toul	mardi
Ecrouves	mercredi
Fontenoy-sur-Moselle	jeudi
Foug	lundi
Francheville	jeudi
Gondreville	mardi
Grosrouvres	vendredi
Gye	lundi
Jaillon	jeudi
Lagney	jeudi
Laneuveville-derrière-Foug	vendredi
Lay-Saint-Rémy	vendredi
Lucey	mercredi
Manoncourt-en-Woëvre	vendredi
Manonville	vendredi

Ménil-la-Tour	vendredi
Minorville	vendredi
Noviant-aux-Prés	vendredi
Pagny-derrière-Barine	mercredi
Pierre-la-Treiche	lundi
Royaumeix	vendredi
Sanzey	jeudi
Toul - quartier St Mansuy	lundi
Toul - quartier Gama/ Saint Evre / Valcourt / gare SNCF	mardi
Toul - quartier St Michel et Briffoux	mercredi
Toul - Régina village / Ville Haute	vendredi
Tremblecourt	vendredi
Trondes	jeudi
Villey-le-Sec	jeudi
Villey-Saint-Etienne	jeudi



Les « ordures ménagères » regroupent l'ensemble des déchets que nous produisons dans le cadre de notre vie quotidienne et familiale, non recyclables, non encombrants et non toxiques.

Collectes en conteneurs (semi) enterrés à badge 1 fois par semaine

Toul - intra muros / Ville Haute / Toul - Gama /
Ecrouves - Cité Lamarche (collectif) en fonction
du taux de remplissage



→ Il est interdit de déposer des déchets au pied des conteneurs, sous peine de payer des frais d'enlèvement à hauteur de 150 €.

→ Ces derniers sont accessibles 24h sur 24.

→ Vos badges donnent accès aux déchèteries de Toul et Fontenoy-Gondreville.

Les conteneurs à déchets : mode d'emploi

Mon badge donne accès à l'ensemble des conteneurs du territoire.



1

“Badge ?”
apparaît sur l'écran.
Je déverrouille
la trappe à l'aide
de mon badge.

1 badgeage = 1 dépôt



2

“Carte ok”
apparaît sur l'écran.
J'ouvre la trappe.



3

“Sac svp”
apparaît sur l'écran.
Je place mon sac
dans la trappe
sans le tasser.

1 trappe = 80 litres



4

Je referme la trappe
(qui se verrouille
à nouveau).

→ Je suis locataire : quand je déménage, je rends les badges à mon propriétaire, sinon ils seront déduits de la caution.

→ J'ai perdu mon badge. Je signale cette perte à la CC2T, sinon le badge perdu peut être utilisé à mon insu et je paierai les dépôts d'ordures effectués.

→ Un conteneur ne fonctionne plus, je relève son numéro, son adresse et je le signale à la CC2T.

5 | Les autres déchets



L'accès aux déchèteries

Les 2 déchèteries communautaires de Toul et Fontenoy-Gondreville sont équipées d'une barrière et d'une limitation de hauteur à 2,20m régulant l'entrée sur site. Il vous faut présenter votre badge d'accès devant le lecteur de la borne située à l'entrée. En l'absence de carte, la barrière ne pourra s'ouvrir pour permettre l'accès et les agents de déchèterie ne seront pas autorisés à vous ouvrir.

Chaque foyer est crédité de **18 passages par an** (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Au-delà il sera possible de recrediter gratuitement son compte sous certaines conditions (justificatif de travaux, déménagement...).

Si vous disposez d'un badge d'accès aux conte-neurs, aucune démarche n'est nécessaire et vous pourrez accéder aux déchèteries grâce à celui-ci. **Pour les foyers disposant d'un bac à ordures ménagères, la mise en place d'un contrôle d'accès nécessite un renouvellement du badge d'accès.**

Comment obtenir ou renouveler mon badge d'accès ?

Afin d'obtenir ou renouveler mon badge, je fais parvenir à ma collectivité le **formulaire de Dotation initiale – Badge déchèterie**, dûment complété et signé par le propriétaire. Ce document est disponible auprès des services de la CC Terres Toulouises, en déchèterie et également téléchargeable sur www.terrestouloises.com

Attention : aucune demande incomplète ne sera prise en compte !

Une fois ce formulaire rempli :

- Je viens retirer mon badge au siège de la collectivité, muni du document CC Terres Toulouises - rue du Mémorial du Génie à Ecrouves
- J'envoie le document par voie postale ou numérique et recevrai mon badge par voie postale à mon domicile sous un délai de 15 jours

Attention : un seul badge sera délivré gratuitement par foyer.



En cas de question, je n'hésite pas à prendre contact avec la CC Terres Toulouises :
03 83 43 23 76 - contact@terrestouloises.com

Déchèterie intercommunale

Route départementale 904 à Toul

Horaires d'ouverture :

Fermée les jours fériés

HIVER (1/11-31/3)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
9h30-12h30 et 13h30-16h30
- jeudi 13h30-16h30

ÉTÉ (1/4-31/10)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
9h30-12h30 et 13h30-18h
- jeudi 13h30-18h

à savoir !

→ Les agents d'accueil en déchèterie sont là pour vous orienter dans le tri des déchets. Merci de vous montrer courtois avec eux.



DÉCHETS AUTORISÉS

- Cartons
- Tout-venant (dont mobilier)
- Ferrailles
- Gravats/inertes
- Bois
- Déchets ménagers spéciaux
- Pneus V.L. déjantés
- Huiles de vidange
- Huiles de friture
- Batteries
- Piles
- Déchets dangereux
- Emballages souillés
- Déchets verts
- Textiles/chaussures
- Verre
- Emballages recyclables
- D.E.E.E., appareils à froid, gros et petit électroménager froid et hors froid, ordinateurs, TV, écrans, luminaires.

Déchèterie intercommunale

Route départementale 90 entre Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville

Horaires d'ouverture :

Fermée les jours fériés

HIVER (1/11-31/3)

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi 13h30-16h30
- mardi 9h30-12h30
- samedi 9h30-12h30 et 13h30-16h30

ÉTÉ (1/4-31/10)

- lundi, jeudi et vendredi 13h30-18h
- mardi 9h30-12h30
- mercredi et samedi 9h30-12h30 et 13h30-18h

En cas d'épisode caniculaire, les horaires d'ouverture de ce site peuvent être modifiés. Retrouvez l'information en page d'accueil du site www.terrestouloises.com

produits toxiques

peinture



piles

cartons
bruns



électroménager

Accès spécifiques

Déchèterie intercommunale - CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais

Zone d'activités "En Prave" - Allain

Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés.

ACCÈS - particuliers de Gye et Bicqueley

HORAIRES D'HIVER (1/11-14/4)

- lundi 8h-12h
- mercredi 10h-12h et 13h30-17h
- jeudi et vendredi 13h30-17h
- samedi 9h-12h et 13h30-17h

HORAIRES D'ÉTÉ (15/4-31/10)

- lundi 8h-12h
- mercredi 10h-12h et 13h30-18h
- jeudi et vendredi 13h30-18h,
- samedi 9h-12h et 13h30-18h

Déchèterie intercommunale - CC du Chardon Lorrain

Bernécourt

Fermeture les lundis, mardis, jeudis, vendredis (hiver), dimanches et les jours fériés.

ACCÈS - particuliers d'Ansauville, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt

HORAIRES D'HIVER (1/10-31/3)

- mercredi 13h30-16h30
- samedi 9h-12h et 13h30-16h30

HORAIRES D'ÉTÉ (1/4-30/9)

- mercredi et vendredi 13h30-17h30
- samedi 9h-12h et 13h30-17h30



à savoir !

Troc'annonces

→ Que vous cherchiez à donner ou reprendre des objets, passez votre annonce !

La communauté de communes met à votre disposition un panneau d'information sur le site de la déchèterie de Toul, située route de Verdun. Remplissez le carton prévu à cet effet, il sera affiché par nos agents.

Attention : pas de transaction sur le site de la déchèterie, le panneau sert uniquement à mettre en lien les habitants.

Les meubles

Programme Éco-mobilier



Les meubles ont un nouvel avenir avec la benne mobilier dans mes déchèteries !
Éco-mobilier apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2^{ème} vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.



DÉCHETS AUTORISÉS

CHAISES



REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN



REFUSÉS

→ éléments de décoration ou de récréation :
tapis, poussette, siège auto, sanitaires,
parquet, portes, fenêtres

à savoir !

→ Afin d'optimiser le remplissage des bennes, je démonte les meubles au préalable.

Les déchets dangereux

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur sont dangereux et doivent être déposés en déchèterie ou rapportés en magasin. Ils ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle.



à savoir !



→ Sur le territoire, c'est le réseau Envie qui se charge de la collecte et du traitement de ces déchets :

- les appareils pouvant être rénovés et/ou gardés sont reconditionnés,
- les appareils non réparables sont dirigés vers les filières DEEE de recyclage et de valorisation.



Déchets Diffus Spécifiques



Toxiques, explosifs, corrosifs... Les DDS sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement. Ces déchets doivent impérativement être déposés en déchèterie même vides.



Dangereux, nocif et irritant



Inflammable



Gaz sous pression



Polluant pour l'environnement



Produit dangereux pour la santé



Explosif



Comburant



Corrosif



Toxique

→ Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, solvant

→ Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement

→ Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniac, soude, acide

→ Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH

→ Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide

→ Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée

La prévention des déchets

La Communauté de Communes Terres Toulaises est engagée depuis 2012 aux côtés de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans une démarche visant à diminuer les impacts des déchets sur la santé et l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

**LE MEILLEUR
DÉCHET EST
CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS !**

-10%

**DES DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS D'ICI 2020**
(ordures ménagères résiduelles,
emballages recyclables et apports
en déchèterie)

**+ DE 6 000
TONNES**
D'ORDURES MÉNAGÈRES
ENFOUIES POUR NOTRE
TERRITOIRE

TERRES TOULOISES EN ACTIONS

- Développement d'un réseau de bénévoles guides composteurs et multiplication des sites de compostage partagé (21 sites)
- Promotion des couches lavables auprès des familles et crèches
- Lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des scolaires et du grand public
- Incitation au don et au réemploi
- Objectif zéro déchet avec ateliers pratiques pour apprendre à consommer en réduisant ses déchets
...ET BIEN D'AUTRES

*Mes gestes
de réduction
des déchets*

www.terrestouloises.com

Les encombrants

ACCÈS

La collecte d'encombrants est destinée aux personnes âgées, à mobilité réduite, n'ayant pas de véhicule.

VOLUME AUTORISÉ

2m³ dans la limite de 2 mètres de long

FRÉQUENCE

La CC2T ne s'engage pas sur un délai de collecte spécifique. Dès lors qu'un nombre suffisant de demandes a été reçu, une collecte sur rendez-vous au domicile.

INSCRIPTION

Appelez la CC2T au 03 83 43 23 76. Vous serez ensuite contacté(e) par la société chargée de cette collecte afin de fixer un rendez-vous.



DÉCHETS AUTORISÉS

- Mobilier en bois et plastique (table, chaises, étagères, meubles, meubles de jardin, fauteuil, canapé, matelas)
- Déchets électriques et électroniques (appareils électro-ménagers, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, four micro-ondes, aspirateur, téléviseur, écran, ordinateur, imprimante)



*déchets électriques
et électroniques*

à savoir !

→ Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique, le vendeur se doit de reprendre l'ancien.

Les Dasri et les textiles

Dasri : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

PRINCIPE

Les DASRI concernent les patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles,...) qui en se soignant génèrent des déchets piquants, coupants ou tranchants (aiguilles, seringues, cathéter...).

Pour être soustraits du circuit des déchets ménagers, ils doivent être triés par les patients et stockés dans des contenant dédiés. Des boîtes à aiguilles sont proposées et délivrées en pharmacie uniquement. Une fois pleins, ces contenants peuvent être déposés au siège de la CC2T ou en mairies de Toul, Dommarin-lès-Toul ou Ecrouves et en pharmacie également.

Tous les points de collecte des DASRI sur www.dasri.fr



à savoir !

Votre pharmacien reprend les médicaments non utilisés, débarrassés de leur boîte et notice.

Textiles & maroquinerie

PRINCIPE

De nombreux conteneurs Le Relais répartis sur le territoire sont à votre disposition pour collecter textiles et maroquinerie.

Ceux-ci sont acheminés à Allain, où ils sont séparés au centre de tri pour être réutilisés.

à savoir !

- Sur la CC2T, ce sont près de 3,6g/hab/an qui sont collectés.
- 55 % du textile collecté est réemployé en friperie, 25 % sert à l'effilochage ou à la fabrication d'isolant Métisse®, 10 % sont réutilisés en chiffonnage et les 10 % restants partent au rebut.



AUTORISÉS

- vêtements propres et :
- Petite maroquinerie (sacs à main, ceintures...)
- Linge de maison
- Chaussures (liées par paire)



Tous les points de collecte textiles page 19 et sur www.lerelais.org
Tout savoir sur la collecte et le traitement des textiles sur www.lafibredutri.fr



Tous les chemins mènent au tri!

Sur l'ensemble du territoire, la CC2T met à votre disposition 206 conteneurs à verre et 272 pour les emballages recyclables.

Carte des points d'apport volontaire du centre-ville de Toul

LÉGENDE

- Points complets (ordures ménagères, verre, tri)
- Point ordures ménagères uniquement

Chaque point est numéroté sur place sur le conteneur d'ordures ménagères.

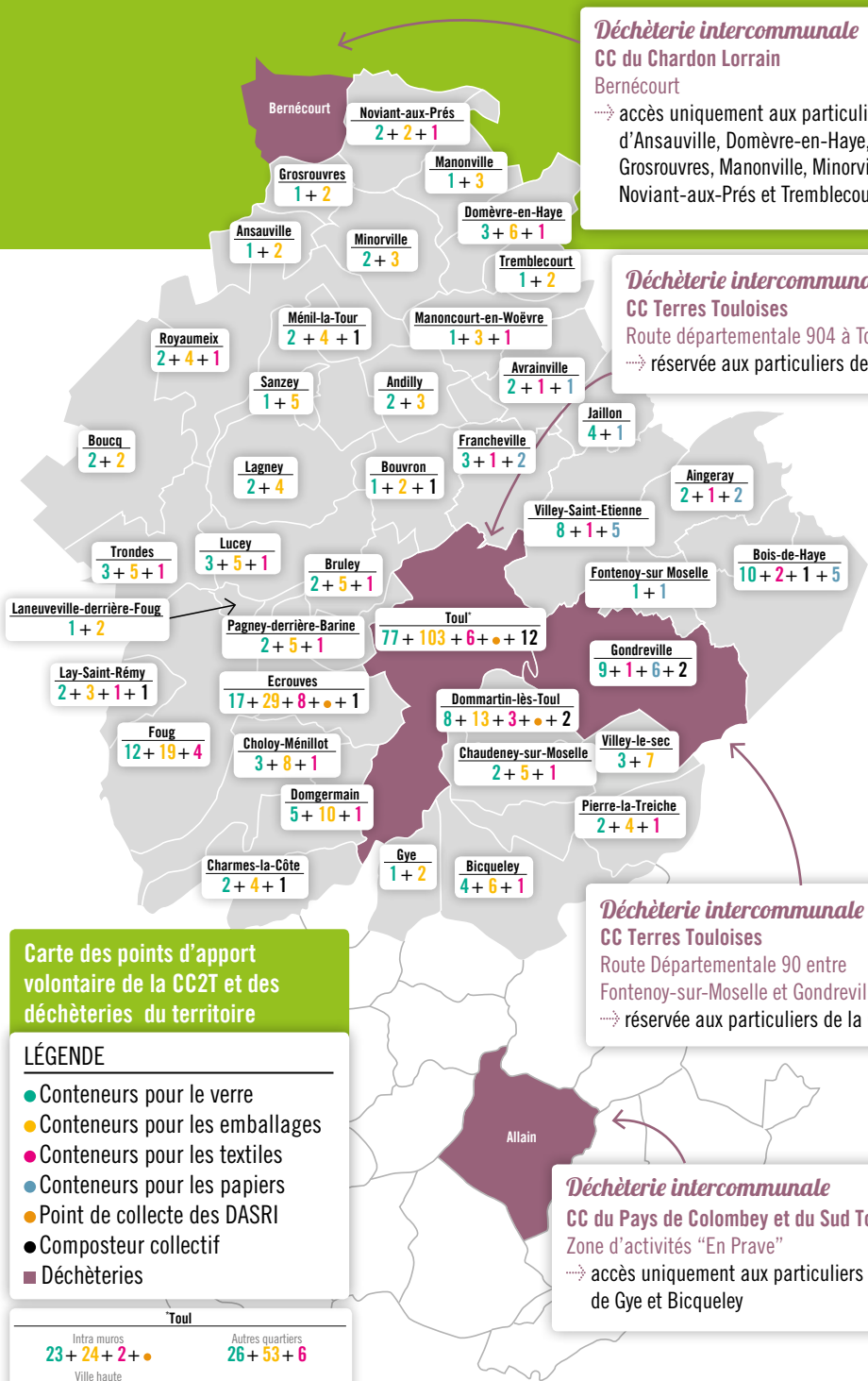


Toul intra muros, c'est 39 points d'apport volontaire dont :

49 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères.

24 conteneurs enterrés pour le tri des emballages.

23 conteneurs enterrés pour le tri du verre.



Déchèterie intercommunale
CC du Chardon Lorrain
 Bernécourt
 ↳ accès uniquement aux particuliers d'Ansaucille, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt

Déchèterie intercommunale
CC Terres Toloises
 Route départementale 904 à Toul
 ↳ réservée aux particuliers de la CC2T

Déchèterie intercommunale
CC Terres Toloises
 Route Départementale 90 entre Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville
 ↳ réservée aux particuliers de la CC2T

Déchèterie intercommunale
CC du Pays de Colombey et du Sud Toulousain
 Zone d'activités "En Prave"
 ↳ accès uniquement aux particuliers de Gye et Biqueuley

Carte des points d'apport volontaire de la CC2T et des déchèteries du territoire

- LÉGENDE**
- Conteneurs pour le verre
 - Conteneurs pour les emballages
 - Conteneurs pour les textiles
 - Conteneurs pour les papiers
 - Point de collecte des DASRI
 - Composteur collectif
 - Déchèteries

Toul	
Intra muros	Autres quartiers
23 + 24 + 2 + ●	26 + 53 + 6
Ville haute	
30 + 34 + 1	

Ça se
JETTE OÙ ?

Pas n'importe où !



Tout dépôt d'ordures sur lieu public ou privé, transporté par un véhicule, est passible d'une contravention de 5^e classe allant jusqu'à 1 500 € et de la saisie du véhicule qui a servi à commettre l'infraction (3 000 € si récidive).

Loi 2010-1563 du 16 déc. 2010, article R.635-8 du code pénal.

à savoir !

..... Les dépôts illicites représentent chaque année près de 120 000 € répercutés sur la TEOMi.

Communauté de Communes Terres Toulouses
rue du Mémorial du Génie – 54200 Ecrouves
03 83 43 23 76 – contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie